
BMO Groupe financier

Index Global Reporting Initiative (GRI) 2022



La **Global Reporting Initiative (GRI)** est une organisation internationale indépendante qui fournit des normes largement utilisées pour la production de rapports sur la durabilité – les normes de rapports sur la durabilité de la GRI (normes de la GRI). Les normes de la GRI sont conçues pour être utilisées par une organisation pour rendre compte de ses répercussions importantes sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les répercussions sur les droits de la personne.

BMO utilise le cadre de la GRI pour la production de rapports sur la durabilité depuis 2008. BMO a produit un rapport conformément aux normes de la GRI pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022. Le présent index GRI utilise la GRI 1: Foundation 2021 et précise les normes universelles, les normes thématiques et les renseignements supplémentaires du Supplément sectoriel « Services financiers » des normes G4 utilisés pour la communication de l'information, en faisant référence à d'autres documents publiés où l'information peut être trouvé¹.

Légende

Rapport annuel (RA) – [Rapport annuel aux actionnaires 2022 de BMO Groupe financier](#)

RNEE – [Rapport narratif sur l'équité en matière d'emploi 2021](#)

Rapport climatique – [Rapport climatique 2022](#)

Sommaire des données – [Sommaire des données du Rapport de durabilité 2022 et glossaire](#)

Circulaire de sollicitation de procurations (CSP) – [Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction](#)

SASB – [Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2022](#)

Rapport de durabilité – [Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2022](#)

¹ Cet index GRI comprend ou désigne des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité et aux facteurs ESG, y compris les risques et les occasions liés au climat, qui peuvent ne pas être, et qui ne sont pas tenues d'être, incorporées dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
GRI 2 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES		
L'organisation et ses pratiques en matière de production de rapports		
2-1	Renseignements sur l'organisation	<p>La Banque de Montréal regroupe l'ensemble des sociétés membres de l'organisation sous la marque BMO Groupe financier. Dans le cadre du présent rapport, les appellations BMO et BMO Groupe financier désignent la Banque de Montréal et ses filiales.</p> <p>Le siège social de BMO est situé au 129, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, et les bureaux de la haute direction sont situés au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A1.</p> <p>Les sujets abordés dans le Rapport de durabilité 2022 portent sur les activités de toute l'organisation, sauf indication contraire. Se reporter à la page 6 du Rapport de durabilité (Ce que nous sommes).</p> <p>La Banque de Montréal est une banque à charte en vertu de la <i>Loi sur les banques (Canada)</i> et une société ouverte constituée au Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York. Ces actions sont détenues par un vaste bassin de particuliers et d'investisseurs institutionnels.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 18 (À propos de BMO), à la page 146 (note 1 : Normes de présentation), à la page 206 (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique) et à la page 208 (note 26 : Principales filiales) du RA.</p>
2-2	Entités incluses dans les rapports de durabilité de l'organisation	Pour obtenir des renseignements sur les liens entre la Banque de Montréal et ses principales filiales, se reporter à la page 208 (note 26 : Principales filiales) du RA.
2-3	Période visée par le rapport, fréquence du rapport et ressource à laquelle s'adresser pour tout renseignement sur le rapport	<p>Le Rapport de durabilité 2022 de BMO couvre l'exercice 2022 (du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022), tout comme nos rapports financiers dans le RA. Nous publions les rapports chaque année.</p> <p>Le Rapport de durabilité 2022 de BMO a été publié en mars 2023.</p> <p>En cas de questions au sujet du rapport ou des renseignements fournis, envoyer un courriel à sustainability@bmo.com.</p>
2-4	Retraitement de l'information	<p>L'information suivante a été retraitée dans le Rapport de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employés dotés de compétences axées sur l'avenir – cette cible a été élargie pour inclure la gamme de nouveaux programmes d'apprentissage qui ont été lancés pour cibler les compétences axées sur l'avenir. • Employés outillés pour Apprendre de nos différences – cette cible a été élargie pour inclure la gamme de nouveaux programmes d'apprentissage qui ont été lancés pour cibler l'apprentissage sur la diversité et l'inclusion. • Mesures du taux de roulement du personnel – les valeurs de 2020 et de 2021 ont été retraitées pour tenir compte des changements dans la structure de l'organisation. • Femmes occupant un poste de haute direction – la valeur de 2021 a été retraitée en fonction de la définition utilisée dans la Notice annuelle. • Utilisateurs numériques actifs et transactions libre-service – les valeurs pour 2020 et 2021 ont été regroupées pour l'Amérique du Nord. • Adoption des services numériques (Canada) – les valeurs de 2020 et de 2021 ont été retraitées aux fins d'harmonisation avec un indice de référence externe.
2-5	Validation externe	Se reporter à la page 91 (Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur de la Banque de Montréal) du Rapport de durabilité.
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	<p>Se reporter à la page 6 (Ce que nous sommes) du Rapport de durabilité.</p> <p>Nos activités sont réparties entre trois groupes d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires Particuliers et Entreprises • BMO Gestion de patrimoine • BMO Marchés des capitaux <p>(Suite à la page suivante)</p>

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
GRI 2 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Activités et travailleurs (suite)		
2-6 (suite)	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires (suite)	Pour en savoir plus, se reporter à la page 18 (À propos de BMO) et à la page 206 (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique) du RA. Au cours de l'exercice 2022, nous avons acheté des biens et services valant environ 6,4 milliards de dollars en Amérique du Nord, auprès de quelque 6 781 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 4,5 milliards de dollars au Canada et environ 1,9 milliard de dollars aux États-Unis.
2-7	Employés	Se reporter à la page 97 (Employés et emplacements) du Rapport de durabilité (nombre d'employés à temps plein et à temps partiel par région) pour connaître le nombre de personnes ayant une relation d'emploi avec BMO, peu importe le type d'emploi. Se reporter à la page 12 (Diversité, équité et inclusion) du Sommaire des données. Ces renseignements comprennent la répartition selon le sexe, le nombre d'équivalents temps plein, soit les employés à temps plein et à temps partiel, et des ajustements pour tenir compte des heures supplémentaires. Le nombre total d'employés sans heures de travail garanties selon le sexe et par région n'est pas divulgué. Motif de l'omission : contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle. Pour en savoir plus : se reporter au RNEE et à la page 122 (Autres renseignements statistiques) du RA.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Non indiqué. Motif de l'omission : contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Pour en savoir plus sur la surveillance des enjeux liés à la durabilité par notre Conseil d'administration, consulter la page 80 (Gouvernance) du Rapport de durabilité. Par ailleurs, les chartes des comités du Conseil d'administration sont accessibles sur le site Web de BMO sous les rubriques Gouvernance et Comités du Conseil. Voir notre Conseil d'administration sur notre site Web . Pour en savoir plus, se reporter à la page 11 (Surveillance par le Conseil d'administration) du Rapport climatique, à la page 19 (Gouvernance d'entreprise) du Sommaire des données et aux pages 8 à 40 (À propos des administrateurs désignés et Gouvernance) de la CSP.
2-10	Mise en candidature et sélection des membres de la plus haute instance de gouvernance	Consulter la charte de notre Comité de gouvernance et de mise en candidature, nos Normes de détermination de l'indépendance des administrateurs et notre politique sur la diversité du Conseil d'administration sur notre site Web . Pour en savoir plus, se reporter à la page 9 (Administrateurs) et à la page 28 (Grille des compétences) de la CSP.
2-11	Président de la plus haute instance de gouvernance	Le président du Conseil d'administration n'est pas un membre de la haute direction.
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des répercussions	Les enjeux relatifs à la durabilité relèvent du mandat du Conseil d'administration et de plusieurs de ses comités. Le Comité de direction et le Conseil d'administration procèdent chaque année à l'évaluation et à l'approbation des stratégies générales et de celles des groupes d'exploitation lors de séances interactives qui permettent de tester les hypothèses et les stratégies à la lumière des contextes commerciaux actuel et futur. Le Comité de direction, composé de nos plus hauts dirigeants, veille à la saine gouvernance et à la saine gestion de tous les aspects de nos activités. Il supervise également l'exécution de l'ensemble des stratégies et des plans financiers et en vérifie l'efficacité. Le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne l'identification et la gestion des risques par BMO, le respect des politiques de gestion des risques de l'organisation et la conformité aux exigences réglementaires en matière de risque. Le Comité de gestion des risques est le principal comité de gestion des risques de la direction de BMO. La charte du Comité d'évaluation des risques se trouve sur notre site Web . (Suite à la page suivante)

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
GRI 2 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Gouvernance (suite)		
2-12 (suite)	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des répercussions (suite)	Se reporter à la page 21 (Échanges avec nos parties prenantes) et à la page 82 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité, ainsi qu'à la page 11 (Surveillance par le Conseil d'administration) et à la page 13 (Rôle des dirigeants) du Rapport climatique. Consulter notre Politique d'engagement des actionnaires . Pour en savoir plus, consulter la page 73 (Cadre de gestion globale des risques) et la page 109 (Risque de stratégie) du RA.
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des répercussions	Le chef de la direction a nommé le conseiller général de BMO à titre de promoteur de la durabilité au sein du Comité de direction. Le conseiller général de BMO relève directement du chef de la direction et est responsable de différents domaines, tels que le risque juridique et réglementaire, le risque de réputation, la conduite des affaires, l'éthique et la durabilité. Le chef de la durabilité de BMO relève du conseiller général. Le chef de la durabilité dirige l'équipe Durabilité et l'Institut pour le climat de BMO. Il supervise la stratégie de durabilité et dirige des initiatives à l'échelle de la Banque en matière de risque environnemental et social, de stratégie relative aux changements climatiques, de relations avec les investisseurs qui sont axées sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de communication de l'information relative à la durabilité et de durabilité opérationnelle, de même que l'approche de la Banque en matière de finance durable en collaboration avec la Trésorerie et notre équipe Finance durable. Un comité de direction sur les facteurs ESG a été mis sur pied en 2022 (en s'appuyant sur le mandat précédent du forum des dirigeants sur les facteurs ESG), présidé par le conseiller général. Il est composé de membres du Comité de direction, notamment le chef de la durabilité, le chef de la gestion des risques, le chef des finances, le chef de la stratégie et des opérations et le chef de la direction de BMO Marchés des capitaux, ainsi que le conseiller spécial du chef de la direction sur les questions ESG. D'autres membres du Comité de direction peuvent être invités, le cas échéant. Le comité de direction sur les facteurs ESG aborde les stratégies, la gestion des risques, les politiques, les ressources et les nouveaux développements liés aux enjeux ESG, et favorise la coordination des initiatives et des propositions ESG à l'échelle de l'organisation. Un Conseil de la durabilité, évoluant sous la présidence du conseiller spécial du chef de la direction sur les questions ESG de BMO, a été formé en 2008. Il est composé de cadres dirigeants des secteurs d'activité et des Services d'entreprise à l'échelle de l'organisation. Le Conseil de la durabilité se réunit tous les trimestres pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de BMO en fournissant soutien et conseils et pour discuter notamment des risques, des occasions et de la communication de l'information. Se référer à nos rapports et à notre autoévaluation des Principes pour une gestion bancaire responsable 2022 pour voir comment nous mettons en œuvre notre engagement à l'égard des Principes pour une gestion bancaire responsable par l'intermédiaire d'une gouvernance efficace et d'une culture de services bancaires responsables. Pour en savoir plus, se reporter à la page 82 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et à la page 13 (Rôle des dirigeants) du Rapport climatique.
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la présentation des rapports de durabilité	La surveillance par le Conseil d'administration des enjeux relatifs à la durabilité est inscrite dans la charte du Comité d'audit et de révision du Conseil. Ce comité rencontre régulièrement le chef de la durabilité et le conseiller général. Ensemble, ils passent en revue et analysent les questions liées à la durabilité, y compris les changements climatiques. Une rencontre annuelle est également prévue pour passer en revue, analyser et approuver le Rapport de durabilité et le Rapport climatique et pour analyser les questions liées à la durabilité, y compris les changements climatiques. En février 2023, le Rapport de durabilité et le Rapport climatique ont été approuvés par le Comité d'audit et de révision du Conseil et ont été présentés à tous les membres du Conseil d'administration. Se reporter à la page 82 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter aux pages 36 et 37 (Comité d'audit et de révision) et page 20 (Durabilité) de la CSP et à la page 10 (Gouvernance) du Rapport climatique.
2-15	Conflits d'intérêts	Se reporter à la page 18 (Code de conduite) de la CSP.
2-16	Communication des grands sujets de préoccupation	Les grands sujets de préoccupation sont présentés dans un rapport destiné au Conseil d'administration. Par exemple, les problèmes de non-conformité qui se posent sont soumis chaque trimestre au Comité d'audit et de révision. La nature et le nombre total de grands sujets de préoccupation ne sont pas divulgués. Motif de l'omission : contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
GRI 2 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Gouvernance (suite)		
2-17	Compétences de la plus haute instance de gouvernance	<p>Les membres du Conseil d'administration de BMO sont recrutés et évalués selon une grille de compétences qui inclut la compréhension des pratiques en matière de responsabilité sociétale et des composantes nécessaires aux pratiques de développement durable, ainsi que l'expérience dans ces domaines. Sur les 13 membres indépendants, neuf ont de l'expérience dans le domaine. Les membres du Conseil d'administration, nouveaux et actuels, reçoivent de la formation sur les questions liées à la durabilité. Une formation sur les risques liés aux changements climatiques et à la communication de l'information est donnée à tous les administrateurs de BMO.</p> <p>Se reporter à la page 82 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 28 (Grille des compétences) de la CSP et la page 10 (Gouvernance) du Rapport climatique.</p>
2-18	Évaluation du rendement de la plus haute instance de gouvernance	<p>Le Comité de gouvernance et de mise en candidature du Conseil d'administration est chargé d'élaborer pour BMO des principes et des lignes directrices en matière de gouvernance, de repérer des candidats et de recommander leur élection ou leur nomination au Conseil, d'examiner le processus d'orientation de BMO et d'effectuer l'évaluation du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs. Ce comité est chargé de surveiller et d'évaluer le processus d'évaluation du rendement et de l'efficacité du Conseil et de ses comités (dont l'autoévaluation du Comité concerné par la présente) en tenant compte du mandat du Conseil et de la charte de chaque comité du Conseil.</p> <p>Pour en savoir plus : consulter la charte du Comité de gouvernance et de mise en candidature sur notre site Web.</p>
2-19	Politiques de rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2022, voir la page 41 (Analyse de la rémunération) de la CSP.
2-20	Processus de détermination de la rémunération	<p>Voir la page 49 (Conseils indépendants) de la CSP.</p> <p>Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des cadres ainsi que les résultats et la rémunération en 2022, voir la page 41 (Analyse de la rémunération) de la CSP.</p>
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Nos rapports annuels et nos circulaires de sollicitation de procurations de la direction contiennent les renseignements pertinents permettant aux actionnaires de calculer le rapport entre la rémunération du chef de la direction et la rémunération moyenne de nos employés (équivalents temps plein).
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Se reporter à la page 3 (Message du chef de la direction) et à la page 4 (Message la conseillère générale et promotrice de la durabilité du Comité de direction) du Rapport de durabilité et à la page 3 (Message du chef de la durabilité) du Rapport climatique.
2-23	Engagements relatifs aux politiques	<p>Nos engagements relatifs aux politiques sont accessibles sur notre site Web, y compris la Déclaration sur les droits de la personne de BMO.</p> <p>Déclaration de BMO concernant l'esclavage moderne et la traite des personnes.</p> <p>Pour connaître notre approche en matière de gestion des risques dans le cadre de nos activités de financement et d'octroi de crédit, voir les pages 54 à 56 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 85 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité, à la page 110 (Risque environnemental et social) du RA et à la page 27 (Gestion du risque) du Rapport climatique.</p>
2-24	Intégration des engagements relatifs aux politiques	<p>Nos engagements relatifs aux politiques sont accessibles sur notre site Web.</p> <p>Le processus d'intégration de ces engagements est présenté dans les documents.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 83 (Conduite des affaires) et à la page 85 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité.</p>
2-25	Processus pour corriger les répercussions négatives	Consulter la Déclaration relative aux droits de la personne de BMO et le Code de conduite de BMO .
2-26	Mécanismes pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations	Se reporter à la page 83 (Conduite des affaires) du Rapport de durabilité.

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
GRI 2 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Stratégie, politiques et pratiques (suite)		
2-27	Conformité aux lois et aux règlements	<p>BMO n'a payé aucune amende importante et n'a reçu aucune sanction pour non-conformité aux lois et règlements sur l'environnement liés à ses activités au cours de l'exercice 2022.</p> <p>La page 203 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p>
2-28	Adhésion à différentes associations	<p>BMO Groupe financier est membre des associations suivantes. La liste n'est pas exhaustive et représente les associations dont la cotisation annuelle est supérieure à 50 000 \$ et est payée par BMO Groupe financier ou BMO Harris Bank.</p> <ul style="list-style-type: none"> • American Bankers Association • Bank Policy Institute • Conseil canadien des affaires • Association des banquiers canadiens • Chambre de commerce du Canada • Coalition canadienne pour une bonne gouvernance • Échange canadien de menaces cybernétiques • Consumer Bankers Association • Finance Montréal • Illinois Bankers Association • Institute of International Bankers • Institute of International Finance • International Swaps and Derivatives Association • Metropolitan Milwaukee Association of Commerce • Association pour l'investissement responsable (Canada) • Association canadienne des institutions financières en assurance • Toronto Region Board of Trade • Wisconsin Bankers Association
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	Se reporter à la page 21 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité.
2-30	Conventions collectives	À l'heure actuelle, aucun groupe d'employés n'est visé par une convention collective. Pour connaître le point de vue de BMO sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective, consulter notre site Web .

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 8 (Engagements audacieux de BMO) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 4 (Message du président du conseil), à la page 5 (Message du chef de la direction), à la page 2 (Performance financière) et à la page 141 (États financiers consolidés) du RA.
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Se reporter à la page 8 (Engagements audacieux de BMO pour 2025), à la page 22 (Suivi de nos progrès – Valeur économique directe générée et distribuée) et aux pages 94 à 103 (Déclaration annuelle de BMO) du Rapport de durabilité. Se reporter également à la Déclaration sur les principes fiscaux de BMO .
201-3	Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes de retraite	Nous offrons un régime de retraite ou un régime d'épargne-retraite aux employés admissibles à l'échelle mondiale ou y contribuons. Se reporter à la page 63 (Rémunération globale) du Rapport de durabilité.
201-4	Soutien financier public	Aucun.
FS6	Pourcentage du portefeuille par secteur d'activité, par région, par taille et par secteur	Se reporter à la page 23 (Suivi de nos progrès – Inclusion financière – Petites entreprises) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 126 (Tableau 6 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle) du RA.
FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus pour procurer un avantage social précis pour chaque secteur d'activité, ventilée par objet	Se reporter à la page 36 (Nombre de clients qui reçoivent des services gratuits ou à frais réduits) du Rapport de durabilité. La valeur monétaire n'est pas divulguée. Motif de l'omission : contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.
GRI 3 : Enjeux importants		
3-1	Processus pour déterminer les enjeux importants	Se reporter à la page 20 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité.
3-2	Liste des enjeux importants	Se reporter à la page 20 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité. Aucun changement n'a été apporté aux enjeux importants.
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ		
Conduite des affaires		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 83 (Conduite des affaires) du Rapport de durabilité.
412-2	Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne	Chaque année, les employés de BMO sont tenus de suivre la formation Conformité éthique et réglementaire, qui comprend des modules sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Dans le cadre de cette formation, les employés doivent également attester qu'ils respectent le Code de conduite de BMO. En 2022, les employés de BMO ont également suivi les programmes d'apprentissage Ujima : une introduction à l'expérience noire, Nisitohtamowin (Perspectives autochtones) et Apprendre de nos différences – Pour tous. Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Droits de la personne) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 20 (Droits de la personne) du Sommaire des données.
Changements climatiques		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 48 (Changements climatiques) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 6 (Comment la lutte contre les changements climatiques s'harmonise avec notre raison d'être) du Rapport climatique.
201-2	Conséquences financières et autres risques et occasions attribuables aux changements climatiques	Voir ci-dessus.

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite)		
Changements climatiques (suite)		
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1)	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 50 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Se reporter à la page 36 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles) du Rapport climatique. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 2)	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 50 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Se reporter à la page 36 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles) du Rapport climatique. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .
305-3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (champ d'application 3)	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 50 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 36 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles) du Rapport climatique. Se reporter à la page 37 (Émissions financées) du Rapport climatique. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .
305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Se reporter à la page 24 (Efficacité opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Se reporter à la page 36 (graphique des émissions de gaz à effet de serre opérationnelles de BMO) du Rapport climatique. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .
305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 50 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 . Consulter la politique et l'approche en matière environnementale de BMO .
Incidence sur les collectivités		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 67 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité.
203-2	Impacts économiques indirects importants	Se reporter à la page 67 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 29 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
Protection du consommateur et transparence		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 75 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité.
FS15	Politiques en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers	Se reporter à la page 10 (FN-AC-270a.3) de la Communication de l'information conformément aux normes du SASB. Pour en savoir plus : Pages 83 (Conduite des affaires) et 75 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité. Code de conduite de BMO. Codes de conduite volontaires et engagements publics en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers sur notre site Web . Ce que vous devez savoir à propos des ventes liées coercitives .

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite)		
Gouvernance		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 80 (Gouvernance d'entreprise) du Rapport de durabilité.
405-1	Diversité des instances de gouvernance et des employés	Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Gouvernance d'entreprise), à la page 25 (Suivi de nos progrès – Diversité, équité et inclusion), à la page 59 (Diversité, équité et inclusion) et à la page 80 (Gouvernance d'entreprise) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 12 (Diversité, équité et inclusion) et à la page 19 (Gouvernance d'entreprise) du Sommaire des données.
Expérience client		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 72 (Expérience client) du Rapport de durabilité.
Voir 2-29		
Sécurité des données		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 77 (Sécurité des données) du Rapport de durabilité.
418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients	Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Sécurité des données) du Rapport de durabilité.
Diversité, équité et inclusion		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 59 (Diversité, équité et inclusion) du Rapport de durabilité.
Voir 405-1		
Proposition de valeur axée sur les employés		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 61 (Proposition de valeur axée sur les employés) du Rapport de durabilité.
401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Se reporter à la page 61 (Proposition de valeur axée sur les employés) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 14 (Proposition de valeur axée sur les employés) du Sommaire des données. Le taux de départs volontaires total est fourni avec une répartition par région. Les taux de départs volontaires sont présentés par région, par âge, par sexe, par culture et par ancienneté.
401-2	Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, mais non aux employés temporaires ni aux employés à temps partiel	Se reporter à la page 61 (Proposition de valeur axée sur les employés) du Rapport de durabilité.
403-2	Types et taux d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail	Au cours de l'exercice 2022, nos employés en Amérique du Nord ont consigné 90 228 jours de congé de maladie. Nous n'avons consigné aucun décès lié au travail au cours de l'exercice 2022. Nous n'avons pas réparti les jours de congé de maladie et les décès liés au travail par région ou par sexe. Motif de l'omission : sans objet. Explication : Nous ne percevons pas, entre nos employés de sexe masculin ou féminin, de différences importantes qui auraient un impact significatif sur le risque de blessures ou de maladie, et nous ne percevons pas non plus de différences importantes à l'échelle régionale.

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite)		
Proposition de valeur axée sur les employés (suite)		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année, par employé	Se reporter à la page 25 (Suivi de nos progrès – Nombre moyen d'heures d'apprentissage par employé équivalent temps plein) et à la page 61 (Proposition de valeur axée sur les employés) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 16 (Apprentissage et perfectionnement) du Sommaire des données. La répartition du nombre moyen d'heures de formation par sexe et par catégorie d'employé n'est pas indiquée. Motif de l'omission : sans objet (formation par sexe). Explication : Les investissements dans la formation sont destinés à l'ensemble des employés (le sexe de ces derniers n'entre pas dans la détermination de la formation).
404-3	Pourcentage d'employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement	Se reporter à la page 25 (Suivi de nos progrès – Employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 16 (Apprentissage et perfectionnement) du Sommaire des données.
Voir 2-29	Voir 2-29	Voir 2-29
Gestion du risque environnemental et social		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 54 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité.
FS1	Politiques comprenant des éléments environnementaux et sociaux précis applicables aux secteurs d'activité	Voir ci-dessus. Pour en savoir plus, se reporter à la page 110 (Risque environnemental et social) du RA, à la page 7 (Rapport sur les Principes de l'Équateur) du Sommaire des données et à la page 27 (Gestion du risque) du Rapport climatique.
FS2	Méthode d'évaluation et d'examen du risque environnemental et social dans les secteurs d'activité	Voir ci-dessus. Pour en savoir plus, se reporter à la page 110 (Risque environnemental et social) du RA, à la page 53 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité, à la page 7 (Rapport sur les Principes de l'Équateur) du Sommaire des données et à la page 29 (Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques) du Rapport climatique.
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales prévues dans les ententes ou les transactions avec les clients	Voir ci-dessus.
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel en matière de mise en œuvre des politiques et procédures environnementales et sociales	Voir ci-dessus.
FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	Voir ci-dessus.

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite)		
Inclusion financière		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 29 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
FS13	Points d'accès, par type, en région faiblement peuplée ou désavantagée économiquement	Se reporter à la page 29 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
FS14	Initiatives visant à améliorer l'accès des personnes défavorisées aux services financiers	Se reporter à la page 34 (Inclusion financière – Servir un éventail diversifié de clients) du Rapport de durabilité. BMO s'est engagé à créer des produits et des services spécialisés qui rendent ses offres plus accessibles, et veille à ce que ses installations et ses services soient accessibles à tous. Nos initiatives comprennent l'accès de plain-pied ou par rampe d'accès à nos succursales, les guichets de hauteur réduite, l'information sur le compte et le matériel imprimé dans d'autres formats (p. ex., gros caractères, braille, message audio ou texte électronique), le service de relais téléphonique et les services d'interprète gestuel (LSQ en français et ASL en anglais). Nous cherchons continuellement des occasions d'améliorer nos produits et services afin de mieux soutenir nos clients et nos employés handicapés. Pour en savoir plus, consulter notre site Web .
FS16	Initiatives visant à améliorer la littératie financière, par type de bénéficiaire	Se reporter à la page 37 (Littératie financière) du Rapport de durabilité.
Droits de la personne		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 85 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité.
Voir 412-2		
Innovation et numérisation		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 76 (Innovation et numérisation) du Rapport de durabilité.
Mesure de BMO	Adoption des services numériques et mobilisation	Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Innovation et numérisation) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 19 (Innovation et numérisation) du Sommaire des données.
Efficacité opérationnelle		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 50 (Efficacité opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 36 du Rapport climatique.
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Se reporter à la page 9 (Efficacité opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .
302-3	Intensité de l'énergie	Se reporter à la page 9 (Efficacité opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Se reporter à la page 50 (Efficacité opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficacité opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2022 .

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite)		
Effizienz opérationnelle (suite)		
303-1	Interactions avec l'eau à titre de ressource partagée	Se reporter à la page 9 (Effizienz opérationnelle) du Sommaire des données.
306-2	Gestion des répercussions importantes liées aux déchets	Se reporter à la page 52 (Efficacité opérationnelle – Travailler à l'élimination des déchets et à une économie circulaire) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Effizienz opérationnelle) du Sommaire des données.
306-3	Déchets produits	Se reporter à la page 9 (Effizienz opérationnelle) du Sommaire des données.
Voir 2-27		
Finance durable		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 40 (Finance durable) du Rapport de durabilité.
203-1	Investissements dans les infrastructures et les services qui s'y rapportent	BMO a investi 397,6 millions de dollars dans le développement communautaire au cours de l'exercice 2022 (ce montant est inclus dans notre suivi de la finance durable à la page 41 du Rapport de durabilité). Des investissements dans le développement communautaire sont des investissements qui favorisent l'essor économique, le logement abordable, la revitalisation ou la stabilisation et les services communautaires là où BMO Groupe financier est présent aux États-Unis et répondant aux besoins des personnes ou collectivités à revenu faible ou modeste. La valeur monétaire totale des investissements admissibles en vertu de la loi sur l'accès au crédit des collectivités (<i>Community Reinvestment Act</i>) est exprimée en dollars américains, pour la période indiquée et pour les États-Unis seulement.
FS5	Interactions avec les clients, les entités détenues et les partenaires commerciaux concernant les risques environnementaux et sociaux et les occasions dans ce domaine	Nous faisons équipe avec nos clients et nos fournisseurs pour comprendre et gérer les risques d'ordre social et environnemental, et pour saisir les occasions d'affaires dans ces secteurs. L'équipe Finance durable de BMO est chargée de mettre en valeur les possibilités de finance durable auprès des clients de tous les secteurs d'activité, de renforcer l'engagement des clients et de repérer les occasions de proposer nos produits et nos services à mesure que le marché de la finance durable prend de l'expansion. L'équipe Investissement responsable de BMO au sein de BMO Gestion mondiale d'actifs aide les investisseurs à comprendre et à tirer parti de leur influence pour favoriser la lutte contre les changements climatiques. Pour en savoir plus, se reporter à la page 40 (Finance durable) du Rapport de durabilité.
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution auprès desquelles l'organisation est intervenue à l'égard des questions environnementales et sociales	Nous indiquons le nombre d'entreprises auprès desquelles nous sommes intervenus et le nombre de rencontres avec les membres du conseil d'administration de ces entreprises (plutôt que les pourcentages). Se reporter à la page 45 (Finance durable – Investissement responsable) du Rapport de durabilité.
FS12	Politiques en matière de vote appliquées dans le cas d'enjeux environnementaux ou sociaux, à l'égard d'actions donnant droit de vote à l'organisation déclarante ou lui permettant de donner des conseils à cet égard	Se reporter à la page 8 de la Communication de l'information conformément aux normes du SASB (FN-AC-410a.3).

Information GRI	Description	Références pour 2022/commentaire/explication de l'omission
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite)		
Approvisionnement durable		
3-3	Gestion des enjeux importants	Se reporter à la page 53 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité.
308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux	<p>Notre processus rigoureux de sélection des fournisseurs consiste à poser des questions sur les pratiques de responsabilité environnementale et sociale dans les activités de chaque entreprise. L'équipe Approvisionnement collabore avec notre Bureau de la durabilité pour repérer et surveiller toute exposition aux risques environnementaux et sociaux au sein de la chaîne d'approvisionnement de BMO.</p> <p>Le pourcentage de nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés n'est pas divulgué.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 53 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité.</p>
415-1	Contributions politiques	<p>BMO appuie les efforts en faveur de la transparence des systèmes électoraux dans les territoires où il fait des affaires. BMO n'utilise pas des fonds de l'organisation pour appuyer des candidats à des postes électifs ou des partis politiques au Canada ou aux États-Unis.</p> <p>Aux États-Unis :</p> <p>Deux comités d'action politique associés à BMO Financial Corp. sont inscrits auprès de la Federal Election Commission (FEC) : le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General. Au cours de la période allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, ces fonds ont versé des contributions totales de 214 750 dollars américains à des candidats et à des formations politiques aux États-Unis. Les sommes prélevées du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General se sont élevées à 211 000 dollars américains et à 3 750 dollars américains, respectivement.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter notre Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying.</p>

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel, à l'adresse sustainability@bmo.com



Balado Sustainability Leaders de BMO (en anglais seulement)

Le balado Sustainability Leaders présente les esprits novateurs et les points de vue diversifiés qui repoussent les limites quant aux bonnes pratiques en matière de durabilité.

<https://leadersetdurabilite.bmo.com/fr/home/balado-sustainability-leaders/>